

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2019

Etaient présents : MM. MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. RIGAUT B. GALAND R. MARCQ F. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER Ch. PLATEL L. HAZELL N. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procurations : MME HOCHART GILLES F. donne procuration à MR RIGAUT B.
MME FEVRIER V. donne procuration à MME AERBEYDT M.
MR POUILLE O. donne procuration MME HAZELL N.

Absents excusés : MME LIEVEN Marie-José.

Absents non excusés : MME DOURDENT L.

Secrétaire de séance : Madame AMUSAN Julie

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral du 18/01/2019 portant projet de périmètre de la Fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de monsieur le Préfet du Nord en date du 18 janvier 2019 relatif au projet de périmètre qui résultera de la fusion de la MEL et de la CCHD.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le périmètre de la fusion de la CCHD et de la MEL.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 450 000.00 €.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 450 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 30 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2049

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 450 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/04/2019 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,97 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : Echéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

3 – Demande de subvention DETR – Délibération modificative

Monsieur le Maire expose qu'en date du 4 Décembre 2018, le Conseil Municipal l'avait autorisé à solliciter une subvention auprès de la DETR uniquement sur le volet PMI et Archives Municipales pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison médicale, PMI et Archives, 23 rue Sonnevillle à Allennes-les-Marais.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'était établi avec une demande prévisionnelle auprès de la DETR de 100 785€.

Cependant, la consultation pour le chantier s'étant arrêtée à 837 220 € HT dont 189 950,23 € HT pour la partie PMI et Archives Municipales.

En outre des précisions ont été sollicitées par les services préfectoraux ce qui entraîne une modification du montant de la demande de subvention selon les modalités suivantes :

Coût total du projet : **837 220€ HT**

Coût total partie PMI et archives (subventionnable DETR) : = **189 950,23 € HT**.

Subvention au titre de la DETR : **75 980,09€ HT**

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de Villages et Bourgs 2019 - Programmation 2019

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale, PMI, archives municipales, 23 rue Sonnevillie à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à **837 220 € HT** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs programmation 2019.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : **837 220 € HT**

Aide départementale Villages et Bourgs 2019 : **56 985 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Vacances scolaires – Service jeunesse : Activités pour adolescents

Le service jeunesse propose d'organiser des activités pendant les vacances.

-Public : **Priorité aux enfants allennois de 11 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités seront ouvertes aux extérieurs.**

-Participation : **3 euros la demi-journée, par chèque à l'ordre du Trésor Public.**
Adoptée à l'unanimité.

6 – Questions diverses.

Monsieur le Maire évoque la réunion de présentation de la fusion CCHD / MEL et qui a induit le retard de démarrage de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite que cette présentation ait pu rassurer les élus. La fiscalité locale sera favorable aux habitants. Cette baisse sera effective en 2021. Des taux d'imposition locaux sont évoqués par monsieur le Maire dans le détail.

Le reste de la réunion avec les représentants de la MEL a traité essentiellement de la partie administrative et de la compensation des compétences non reprises par la MEL (enseignement, Espaces Verts...)

Madame GALAND souligne que les vice-présidents qui sont venus présenter la MEL sont des maires de petites communes. C'est un élément qui rassure.

Monsieur DEBRAUWER : les travaux de l'espace culturel touchent à leurs fins. La commission sécurité aura lieu le 11 mars 2019.

Les syndicats intercommunaux se réunissent et appellent progressivement participations communales.

Clôture de séance à 19h46.



Le Maire,
G.MAYOR

